



---

# VILLE DE QUÉBEC

Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge

---

RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 174

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY–SILLERY–CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 32020HA**

---

**Avis de motion donné le 14 novembre 2016  
Adopté le 12 décembre 2016  
En vigueur le 19 décembre 2016**

---

## **NOTES EXPLICATIVES**

*Le présent règlement modifie le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme afin d'inclure dans la zone 32021Hb le lot numéro 2 011 232 du cadastre du Québec, présentement situé dans la zone 32020Ha, de telle sorte que les normes prescrites pour la zone 32021Hb s'appliqueront désormais à ce lot. La zone 32020Ha s'étend de la route de l'Église à l'avenue du Chanoine-Scott, approximativement entre le chemin Sainte-Foy au nord et la rue de Dumontier au sud.*

**RÈGLEMENT R.C.A.3V.Q. 174**

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME RELATIVEMENT À LA ZONE 32020HA**

LA VILLE DE QUÉBEC, PAR LE CONSEIL DE L'ARRONDISSEMENT  
DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE, DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

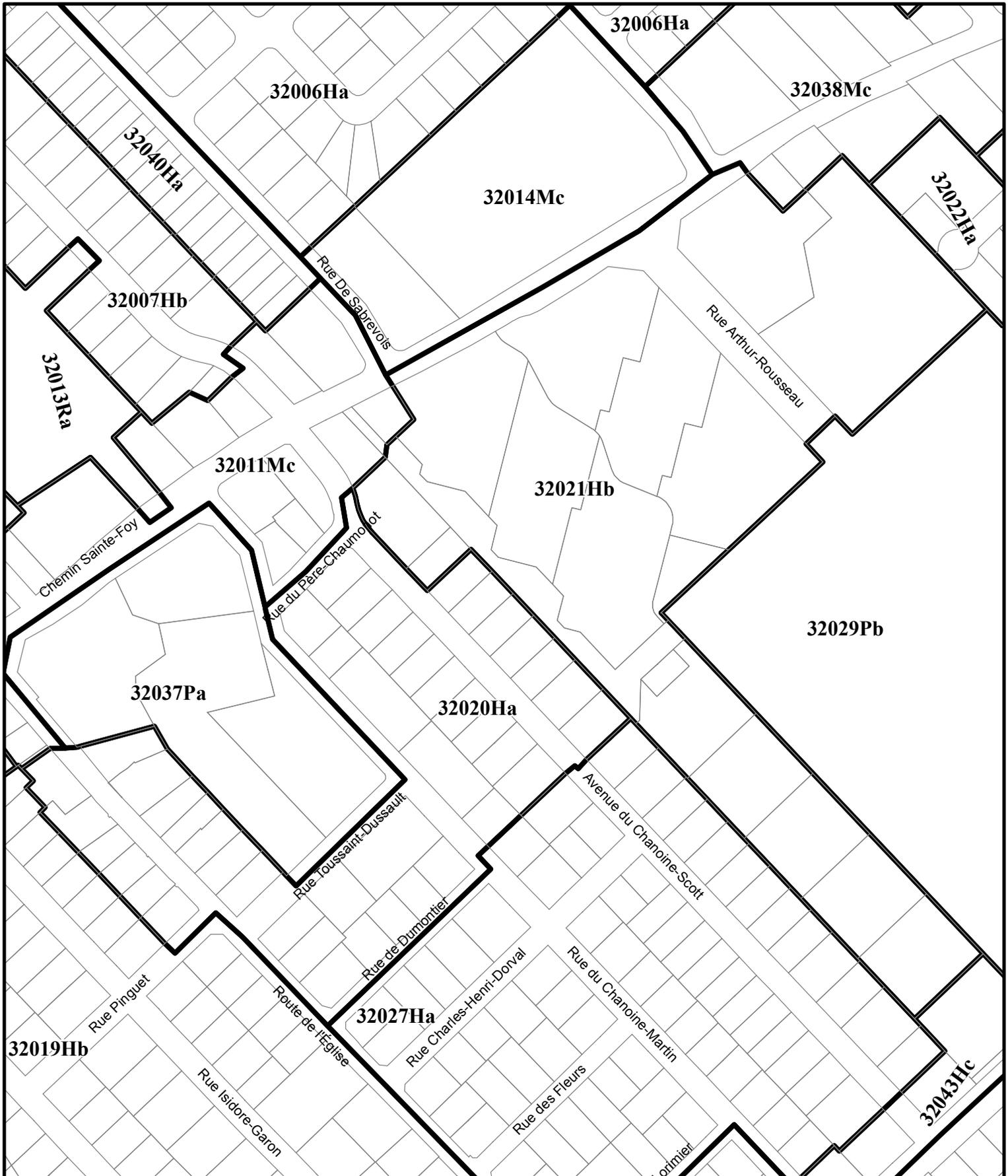
1. L'annexe I du *Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme*, R.C.A.3V.Q. 4, est modifiée, au plan numéro CA3Q32Z01, par l'agrandissement de la zone 32021Hb à même une partie de la zone 32020Ha qui est réduite d'autant, tel qu'il appert du plan numéro RCA3VQ174A01 de l'annexe I du présent règlement.

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE I

*(article 1)*

PLAN NUMÉRO RCA3VQ174A01



**RÈGLEMENT DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINTE-FOY-SILLERY-CAP-ROUGE  
SUR L'URBANISME  
ANNEXE 1 - ZONAGE  
EXTRAIT DU PLAN CA3Q32Z01**



**SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT  
DU TERRITOIRE  
DIVISION DE L'URBANISME**

Date du plan : 2014-13-12  
 No du règlement : R.C.A.3V.Q. 174  
 Préparé par : É.B.

No du plan : RCA3VQ174A01  
 Échelle : 1:3 000

## **Avis de motion**

*Je donne avis qu'à une prochaine séance, il sera présenté un règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de Sainte-Foy-Sillery-Cap-Rouge sur l'urbanisme afin d'inclure dans la zone 32021Hb le lot numéro 2 011 232 du cadastre du Québec, présentement situé dans la zone 32020Ha, de telle sorte que les normes prescrites pour la zone 32021Hb s'appliqueront désormais à ce lot. La zone 32020Ha s'étend de la route de l'Église à l'avenue du Chanoine-Scott, approximativement entre le chemin Sainte-Foy au nord et la rue de Dumontier au sud.*

*Dispense de lecture de ce règlement est demandée puisque tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement.*